

Marie-Pétronille fut mariée le 22-8-1674 en la chapelle Mansfeld à Luxembourg à Jean-Mathieu de Wiltheim, *) seigneur de partie d'Anven, Schengen, etc., licencié en droit, avocat au Conseil provincial de Luxembourg, mort en 1681. D'après Neyen (op. cit., p. 126), Marie-Pétronille d'Huart aurait été la troisième femme de Wiltheim, la première ayant été Anne-Elisabeth de Mathelin et la seconde Elisabeth de Gressenich. J. P. J. Koltz prétend n'avoir trouvé aucune trace d'un mariage conclu avec la demoiselle de Gressenich et dont seraient issus deux enfants nés entre 1672 (baptême du cadet des quatre enfants du premier lit) et 1674 (année du mariage avec M.-P. d'Huart). D'après cette dernière source — pas toujours exacte — les époux Wiltheim-d'Huart eurent deux enfants : Martin-Ignace, baptisé en 1675, marié en 1699 à Anne-Marguerite de Simony de Senningen (9 enfants) et François (1676) (1).

IX B. LOUIS FRANÇOIS D'HUART

Une maladie contagieuse emporta ce seigneur de Grimbiéville et de Grimbiémont en 1684. L'année d'après ce fut le tour de ses trois fils que lui avait donnés Jeanne Catherine-Engleberte de Rosemme. La mort de Louis-François d'Huart provoqua un incident, caractéristique pour l'époque, et que nous relatons d'après le livre d'Emmanuel d'Huart :

« Le duché de Luxembourg et le comté de Chiny cédés à la France par le traité de Ratisbonne (1684) étaient gouvernés alors en pays conquis et frappés entre autres impôts, de celui d'aide et de charge de communauté, dont devaient être affranchis les gentilshommes d'ancienne extraction. Mais l'âpreté du fisc ne voyait que matière imposable dans l'aristocratie luxembourgeoise et contestait les plus nobles blasons. Un de ses agents, nommé Jean Sottré, natif de Grimbiéville, qui avait eu des démêlés avec la justice du lieu, saisissant l'occasion de se venger, en faisant du zèle, attaqua la noble et ancienne origine des enfants de son seigneur et les porta sur le rôle de l'impôt. Leur mère en référa à l'intendant du roi de France et établit dans sa requête (du 20-6-1685) que non seulement son mari, mais le bis-ayeul de son mari étaient gentilshommes et que ses enfants à la septième génération, de ce seul fait, étaient d'une noblesse qui se perdait dans la nuit des temps. Offrant d'en faire pleine justification si un délai lui était donné. »

VII B b) PIERRE D'HUART

Revenons maintenant au fils puîné de Piron d'Huart (VI B) qui était officier au ban de Lierneux.

« Ce village considérable de l'ancienne principauté de Stavelot fut, jusqu'en 1792, le siège d'une importante Cour féodale, présidée d'abord par un vicomte, puis par un mayeur, enfin par un officier, que le prince-abbé choisissait parmi

*) Armes des Wiltheim : D'hermine, à deux sceptres fleurdelysés de sable, passés en sautoir.